



Conseil de Communauté

Délibération n°582018

Jeudi 12 avril 2018 – 18h30

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle La Rotonde – Espace Castel à Lunel, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

Présents : MM. Francis PRATX, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mmes Annabelle DALLE, Paulette GOUGEON, MM. Pierre SOUJOL, Richard PITAVAL, Mmes Marie FEVRIER, Nancy LEMAIRE, M. Stéphane ALIBERT, Mme Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mme Isabelle BUFFET, MM. Philippe MOISSONNIER, Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, M. Norbert TINEL, Mme Bernadette VIGNON, M. Jérôme PIETRERA, Mme Cécile MACAIGNE, M. Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, Monique MASDURAUD, MM. Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD, Mme Frédérique DOMERGUE représentée par Pierre SOUJOL, M. Joël MOYSAN représenté par Marie FEVRIER et M. Henry SARRAZIN représenté par Monique MASDURAUD.

Absents excusés : M. René HERMABESSIERE, Mme Sylvie THOMAS et M. Jean-Luc BERGEON.

Secrétaire de séance : M. Pierre SOUJOL.

Objet : Médiathèque – Convention de mise à disposition de matériel informatique auprès des communes

Monsieur Richard Pitaval, 1^{er} vice-président délégué aux moyens généraux, rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Lunel a procédé au renouvellement du parc informatique du réseau des bibliothèques (projet LEADER). Elle a ainsi acquis des unités centrales et des imprimantes neuves afin de remplacer l'ancien matériel devenu obsolète.

La Communauté de Communes a également décidé de mettre à disposition de chaque bibliothèque du réseau (Boisseron, Galargues, Garrigues, Lunel, Marsillargues, Saint-Christol, Saint-Just, Saint Nazaire de Pézan, Saint-Sériès, Saturargues, Saussines et Villetelle) :

- Une unité centrale,
- Une imprimante laser.

Pour les bibliothèques de Boisseron, Saint-Christol, Saturargues et Marsillargues, une imprimante tickets est aussi mise à disposition.

Aussi, une convention de mise à disposition du matériel doit être signée avec les communes bénéficiaires.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

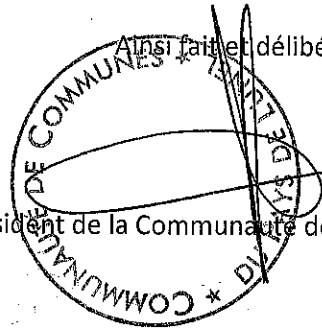
Où l'exposé de **monsieur le vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

APPROUVE la mise à disposition du matériel informatique auprès des bibliothèques du réseau du territoire dans les conditions susmentionnées,

APPROUVE la convention de mise à disposition,

AUTORISE monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 20/04/18
Publication du



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Claude ARNAUD
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 - 34 403 LUNEL Cedex